

SURFACE BRUTE : 134.92 ares

SURFACE NETTE : 102.50 ares

SURFACE PRIVÉE ET PUBLIQUE NÉCESSAIRE À LA VIABILISATION : 29.4ares

SURFACE À CÉDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : 32.42 ares soit +/- 24%

DENSITE : 19.4 log/ha

**MAISONS INDIVIDUELLES : 3
RÉSIDENCES PLURIFAMILIALES : 2 (8 logements)
MAISONS EN BANDE : 3
MAISONS JUMELÉES : 12
69% de logements de type "maison d'habitation unifamiliale"**

**COS : 0.28
CUS : 0.70
CSS : 0.44**

SURFACES

- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
- PAP délimitation du PAP
 - différentes zones du PAG
- Courbes de niveau**
- terrain remodelé
 - terrain existant
- Nombre de niveaux**
- L, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 - +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
 - +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
 - +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions**
- hc-x hauteur à la cote de x mètres
 - h-a-x hauteur à l'apex de x mètres
 - h-f-x hauteur au faite de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions**
- cc construction en cage
 - gnc construction en bande non couverte
 - x-mi x maisons isolées
 - x-mj x maisons jumelées
 - x-mb x maisons en bande
- Types et nombre de logements**
- x-u x logements de type unifamilial
 - x-b x logements de type bifamilial
 - x-c x logements de type collectif
- Forme des toitures**
- tp toiture plate
 - tx (y/a-z/n) toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - orientation du faîte
- Gabarit des immeubles (plan / coupes)**
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
 - limites de surfaces constructibles pour avant-corps
- Délimitation des lots / parcelles**
- lot projeté
 - terrains cédés au domaine public communal
- Degré de mixité des fonctions**
- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
 - max y% pourcentage maximal en surface construite brute de logement par construction
 - z% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction
- Espaces extérieurs privés et publics**
- Evp espace vert privé
 - Evp espace vert public
 - ADJ aire de jeux ouverte au public
 - espace extérieur pouvant être scellé
 - voie de circulation motorisée
 - espace pouvant être dédié au stationnement
 - chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
 - voies de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- Plantations et murets**
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
 - haie projetée / haie à conserver
 - muret projeté / muret à conserver
- Servitudes**
- servitude de type urbanistique
 - servitude écologique
 - servitude de passage
 - élément bâti ou naturel à sauvegarder
- Infrastructures techniques**
- réserve à ciel ouvert pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux usées
 - fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE OFFICIELLE

- Cotations**
- dimensionnement des immeubles
 - reculs des immeubles
- Représentations**
- indication des coupes
 - indication numéro lot et surface
- Espace public hors PAP**
- trottoir hors PAP
 - espace vert public hors PAP
- PAP**
- PAP "EYSCHEN"
 - "HINTER DEM DORF"

LEGENDE COMPLEMENTAIRE



Rattachement en situation : LUREF (GPS)
Rattachement en altitude : NG95 (précision SPSSLUX)

MAITRE DE L'OUVRAGE:
ADY EYSCHEN
80, Grand-rue L8510 Redange

PROJET:
"Hinter dem Dorf"
Redange-sur-Attert
Rue de Hostert - Allée des Tilleuls - Hobsteltgen

ECHELLE: 1 / 500e DESSINE: ZD CONTROLE: AG DATE: 08.03.2018